

sur le flanc du vaisseau, et assujetti au navire par des armatures en fer faciles à dégager au besoin par le premier venu d'entre les passagers ou de l'équipage.

Les liens en fer dégagés tombent à l'eau et restent articulés au bord extérieur de la galerie de support, y demeurent suspendus pour servir de gardes pour empêcher que le radeau, une fois à l'eau, ne s'engage sous la galerie dont il s'agit ; tout de même que lorsqu'une chaloupe aborde un " steambuat " bateau à pont s'étendant au delà de la coque, on y suspend des gardes postiches pour que la chaloupe ne s'engage point sous le pont en saillie.

Au rebord supérieur du radeau et sur celui du bastingage et à chaque extrémité du premier est une corde attachée au radeau par laquelle, une fois mis à l'eau, on le retiendra auprès du navire pour l'empêcher de s'éloigner ou d'aller à la dérive.

Le radeau à l'eau, chacun de descendre sur la galerie où il reposait, et d'y sauter ; un bras de fer au flanc du vaisseau servant à s'y tenir en sûreté jusqu'au moment où le radeau remué par la houle, les vagues, semble inviter à y entrer sans danger d'une culbute.

Le radeau n'étant que de 3½ pieds de hauteur, les cloisons, murailles ou divisions intérieures servent aussi à s'y asseoir, s'y reposer ; et pour ceux qui sont debout, de point d'appui pour s'y accouder, s'y adosser contre le bousenlis du radeau par les vagues, le cas échéant.

Le radeau est muni d'espars servant de mâts, vergues, rames, etc., avec, dans les espaces irréguliers autour des embrasures des hublots, des armoires garnies à l'avance de provisions, huile et poêles à l'huile, outillage divers pouvant servir à terre ou sur une île ou territoire inhabité, à s'y construire des abris—des voiles à attacher à la mâture, des gréments de pêche et de chasse, cordes et grapins pour s'ancrer à la rive, petits grapins flotteurs pour lancer à ceux qui dans ces cas de panique se jettent à l'eau, afin de leur permettre d'être amenés à bord.

Le projet Hurly d'octobre 1900 pourvoyait aussi à ce que chaque passager eut un habillement flotteur ; ou que le porteur rendrait tel par insufflation ; plus un aviron pour l'approcher du radeau au besoin, ou lui aider à gagner terre s'il venait à manquer le radeau.

Autour du radeau, seraient percés des trous de tarière de quelques 6 à 8 pouces de profondeur et à des distances de quelques pieds l'un de l'autre, où l'on introduirait de petites perches en bois ou tiges en fer à ceilllets supérieurs à travers lesquels serait passée une corde, à laquelle on attacherait au besoin